



Partage de bien en cas de décès

Par **joh1000r**, le **27/09/2009** à **08:38**

Bonjour,

Mon père a 2 enfants et il s'est remarié avec une femme avec 1 enfant.

Mon père est décédé depuis 4 mois et comment fonctionne le partage des biens , en sachant qu'il y a

1 maison de 100000 euro

1 voiture de 14000 euro

1 voiture de 3000 euro

1 compte à mon père de 25000 euro

le tout est au 2 noms avant le mariage.

Comment se calcule ses sommes à partager avec ma soeur et ma belle mère

ma belle mère m'a dit que l'on aurait que 9000 euro chacun avec ma soeur en tout.

merci de votre réponse